



Conseil municipal

Séance du 24 octobre 2024

Liste des délibérations

Date de convocation : 19/10/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11 et 12
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 13 et 14
Absent sans pouvoir : 01

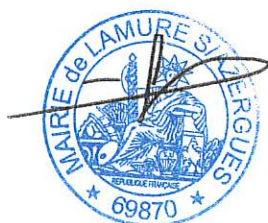
N° délibération	Objet	Vote
2024-49	Réunion des élus du 20 septembre 2024 – Partage des frais entre les communes participantes	13 VOIX POUR
2024-50	COR – RPQS Gestion des déchets 2023	13 VOIX POUR
2024-51	Cession de la parcelle AD 308	14 VOIX POUR
2024-52	Don destiné à la commune	13 VOIX POUR 1 ABSTENTION
2024-53	Accessibilité de l'école – Bureau de contrôle : Mission SPS	14 VOIX POUR
2024-54	Accessibilité de l'école – Lancement d'un MAPA pour les travaux d'accessibilité	14 VOIX POUR
2024-55	Bons d'achat Atout Commerce – Cadeau de fin d'année destiné au personnel	14 VOIX POUR
2024-56	Fixation du tarif pour la location de la salle du conseil municipal	14 VOIX POUR

Liste publiée sur le site internet le 29/10/2024

Affichage de la présente liste le 29/10/2024

Le Maire, Marc DESPLACES

Le / La Secrétaire de séance





LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.comRépublique Française
Liberté Egalité FraternitéExtrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-49

Séance ordinaire du 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 19/10/2024	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 11	
Nombre de pouvoirs : 02	
Nombre de votants : 13	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Nicolas FACKEURE – Bernard ROSSIER – Valérie CAULE – Patrice RUBAUD – Lucie BIESSE (19 h 20) - Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY

Pouvoirs : Didier DAILLY pouvoir à Bernard ROSSIER
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Absente : Angélique DESSAIGNE

Secrétaire de séance : Philippe MARTHINET

OBJET : Réunion des élus du 20 septembre 2024 – Partage des frais entre les communes participantes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des frais engagés à la suite de la rencontre des élus du 20 septembre dernier. Il est décidé, d'un commun-accord entre chaque collectivité, que les frais soient divisés et refacturés à part égale entre les 8 communes participantes : Claveisolles, Chénelette, Chambost-Allières, Grandris, Poule-les Écharmeaux, Saint-Just-d'Avray, Saint-Nizier-d'Azergues et Lamure-sur-Azergues.

Les frais sont de 451.68 € / 8 = 56.46 € à la charge de chaque collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PAR 13 VOIX POUR** (Lucie Biesse n'a pas pris part au vote lors du débat de ce point, n'étant pas arrivée).

- **ACCEPTE** que les frais inhérents à ladite rencontre soient divisés et refacturés à part égale entre les 8 collectivités ;
- **DIT** que le montant attribué à chaque collectivité est de 56.46 € ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le :

29 OCT. 2024

Le Maire, Marc DESPLACES

Le / La secrétaire de séance,



LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.comRépublique Française
Liberté Egalité FraternitéExtrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-50

Séance ordinaire du 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 19/10/2024	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 11	
Nombre de pouvoirs : 02	
Nombre de votants : 13	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Nicolas FACKEURE – Bernard ROSSIER – Valérie CAULE – Patrice RUBAUD – Lucie BIESSE (arrivée à 19 h 20) - Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY

Pouvoirs : Didier DAILLY pouvoir à Bernard ROSSIER
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Absente : Angélique DESSAIGNE

Secrétaire de séance : Philippe MARTHINET

OBJET : COR – RPQS Gestion des déchets 2023

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents documents relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public Gestion des déchets (RPQS) qui a été présenté et approuvé lors de la séance du conseil de la communauté d'agglomération du 26 septembre 2024.

Il précise que les documents ont été transmis à l'ensemble du conseil municipal en amont de la réunion et qu'ils sont tenus à disposition en mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PAR 13 VOIX POUR** (Lucie Biesse n'a pas pris part au vote lors du débat de ce point, n'étant pas arrivée).

- **APPROUVE** les différents documents relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public Gestion des déchets (RPQS).

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le : 29 OCT. 2024

Le / La secrétaire de séance,

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.comRépublique Française
Liberté Egalité FraternitéExtrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-51

Séance ordinaire du 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 19/10/2024	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de pouvoirs : 02	
Nombre de votants : 14	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Nicolas FACHEURE – Bernard ROSSIER – Valérie CAULE – Patrice RUBAUD – Lucie BIESE (arrivée à 19 h 20) - Paul NICOLAS – Laurent RIGOUY

Pouvoirs : Didier DAILLY pouvoir à Bernard ROSSIER
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Absente : Angélique DESSAIGNE

Secrétaire de séance : Philippe MARTHINET

OBJET : Cession parcelle AD 308

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à céder une partie de la parcelle section AD n° 308 d'une superficie de 4 m² (se référer au plan joint) à monsieur Benjamin Adell de Ortells. Il précise qu'au vu de la superficie de ladite parcelle, le prix est fixé à l'euro symbolique ; les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur. En revanche, l'acquéreur sera autorisé à verser, s'il le souhaite, un don au CCAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PAR 14 VOIX POUR**

- **ACCEPTÉ** de céder une partie de la parcelle AD 308 d'une superficie de 4 m² ;
- **ANNEXE** le plan à la présente délibération ;
- **DIT** que le prix est fixé à l'euro symbolique ;
- **DIT** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** l'acquéreur à verser un don au CCAS, s'il le souhaite ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le : 29 OCT. 2024

Le / La secrétaire de séance,

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.comRépublique Française
Liberté Egalité FraternitéExtrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-52

Séance ordinaire du 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 19/10/2024	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de pouvoirs : 02	
Nombre de votants : 14	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Nicolas FACHEURE – Bernard ROSSIER – Valérie CAULE – Patrice RUBAUD – Lucie BIESSE (arrivée à 19 h 20) - Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY

Pouvoirs : Didier DAILLY pouvoir à Bernard ROSSIER
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Absente : Angélique DESSAIGNE

Secrétaire de séance : Philippe MARTHINET

OBJET : DON DESTINÉ À LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est, par délibération n° 2020-29 en date du 04 juin 2020, article 9°, autorisé d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Il informe donc qu'un don a été fait à la commune de Lamure-sur-Azergues d'un montant de 1 000.00 € par madame Marie-Claude DESPLACES. Cette somme sera destinée à la préservation des lieux de culte de la commune.

Il invite le conseil à délibérer. Après en avoir débattu, le conseil municipal **PAR 13 VOIX POUR et 1 ABSENTION** (monsieur le Maire s'abstient pour le vote).

- **ACCEPTE** le don d'un montant de 1 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le : 29 OCT. 2024

Le / La secrétaire de séance,

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-53

Séance ordinaire du 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 19/10/2024	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de pouvoirs : 02	
Nombre de votants : 14	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE – Valérie MARTORANA – Nicolas FACHEURE – Bernard ROSSIER – Valérie CAULE – Patrice RUBAUD – Lucie BIESSE (arrivée à 19 h 20) - Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY

Pouvoirs : Didier DAILLY pouvoir à Bernard ROSSIER
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Absente : Angélique DESSAIGNE

Secrétaire de séance : Philippe MARTHINET

OBJET : Accessibilité de l'école – Bureau de contrôle : Mission SPS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école présenté lors de la séance de conseil municipal du 08 février dernier. Pour la réalisation de ces travaux, une consultation a été lancée pour le choix du cabinet de contrôle – mission SPS. Deux propositions :

	Mission SPS Prix HT	CLASSt
Bureau Veritas	1 023,75 € + 80 € frais	1er
SAS CPS	2 380.00 €	2ème

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 14 VOIX POUR**

- **DÉCIDE** de retenir le cabinet de contrôle Bureau Veritas pour la mission SPS d'un montant de 1 023,75 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la bonne exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le :

29 OCT. 2024

Le / La secrétaire de séance,

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
 Télécopie : 04 74 03 04 73
 e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
 Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
 Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-54

Séance ordinaire du 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-neuf heures,
 Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation :	19/10/2024
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre de votants :	14

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Nicolas FACHEURE – Bernard ROSSIER – Valérie CAULE – Patrice RUBAUD – Lucie BIESSE (arrivée à 19 h 20) - Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY

Pouvoirs : Didier DAILLY pouvoir à Bernard ROSSIER
 Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Absente : Angélique DESSAIGNE

Secrétaire de séance : Philippe MARTHINET

OBJET : Accessibilité de l'école – Lancement d'un MAPA pour les travaux d'accessibilité de l'école

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour l'autoriser à lancer et signer le marché public à procédure adaptée pour les travaux susmentionnés. Le marché est constitué de 10 lots.

La décomposition en lots est la suivante :

- Lot 01 – Démolitions – Maçonnerie – VRD
- Lot 02 – Menuiseries extérieures PVC
- Lot 03 – Menuiseries extérieures aluminium – métallerie
- Lot 04 – Menuiseries intérieures
- Lot 05 – Plâtrerie – peinture – sols souples
- Lot 06 – Plafonds suspendus
- Lot 07 – Chape – carrelage – faïence
- Lot 08 – Ascenseur
- Lot 09 – Plomberie sanitaire – chauffage – ventilation
- Lot 10 – Électricité – Courants forts et faibles.

Le quantitatif prévisionnel des travaux s'élève à 539 000 € HT.

Planning prévisionnel – Estimatif :

Le 04/11 – Retour des diagnostics amiante

Le 12/11 – Envoi au bureau de contrôle

Le 25/11 – Retour du RICT + PGC

Le 29/11 – Dépôt de l'appel d'offres le 29/11/2024 à 12 h 00

Le 06/01/2025 – Retour de l'appel d'offres à 12 h 00

Le 20/01/2025 – Retour de l'analyse

23/01 – Conseil municipal validation

27/01 – Retour aux ets non retenues

10/02 – Informer les ets retenues

19/02 – Réunion préparatoire avec les
 ets retenues (réunion à 15h00)

17/03 – Démarrage des travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 14 VOIX POUR**

- **AUTORISE** monsieur le Maire de lancer le marché à procédure adaptée pour le projet susmentionné comprenant 10 lots ;
- **ACCEPTE** le montant estimatif de travaux fixé à 539 000 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché de travaux dans la limite des crédits qui seront inscrits au BP 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le : **29 OCT. 2024**

Le / La secrétaire de séance,

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.comRépublique Française
Liberté Egalité FraternitéExtrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-55

Séance ordinaire du 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 19/10/2024	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de pouvoirs : 02	
Nombre de votants : 14	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Nicolas FACHEURE – Bernard ROSSIER – Valérie CAULE – Patrice RUBAUD – Lucie BIESSE (arrivée à 19 h 20) - Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY

Pouvoirs : Didier DAILLY pouvoir à Bernard ROSSIER
Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Absente : Angélique DESSAIGNE

Secrétaire de séance : Philippe MARTHINET

OBJET : Bons d'achat Atout Commerce – Cadeau de fin d'année destiné au personnel

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire, à l'ensemble du personnel, toutes catégories confondues, l'action sociale au profit des agents communaux par la mise en place de chèques ou cartes cadeaux distribués en fin d'année. Le montant par agent communal, au titre de l'année 2024, est proposé à 200,00 €.

L'opération d'achat des cartes cadeaux est reconduite auprès de la COR, en partenariat avec Atout Commerce afin d'apporter un soutien au commerce local et de proximité.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par **14 VOIX POUR**

- ↪ **FIXE** le montant des cartes cadeaux à 200,00 € pour l'ensemble du personnel communal,
- ↪ **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2024.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,
Le : 29 OCT. 2024

Le / La secrétaire de séance,

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.comRépublique Française
Liberté Egalité FraternitéExtrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-56

Séance ordinaire du 24 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

Date de convocation : 19/10/2024	
Nombre de conseillers en exercice : 15	
Nombre de conseillers présents : 12	
Nombre de pouvoirs : 02	
Nombre de votants : 14	

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD - William CHERMETTE - Valérie MARTORANA – Nicolas FACKEURE – Bernard ROSSIER – Valérie CAULE – Patrice RUBAUD – Lucie BIESSE (arrivée à 19 h 20) - Paul NICOLAS – Laurent RIGOUDY

Pouvoirs : Didier DAILLY pouvoir à Bernard ROSSIER

Isabelle VINCENT-MARTIN pouvoir à Marc DESPLACES

Absente : Angélique DESSAIGNE

Secrétaire de séance : Philippe MARTHINET

OBJET : Fixation du tarif pour la location de la salle du conseil municipal

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à louer la salle du conseil municipal pour certaines assemblées générales et d'en fixer le prix à 100.00 €.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal par **14 VOIX POUR**

☞ **AUTORISE** monsieur le Maire à louer la salle du conseil municipal lors de certaines assemblées générales ;

☞ **FIXE** le tarif de location à 100.00 €.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Marc DESPLACES



Acte télétransmis au contrôle de légalité,

Le : 29 OCT. 2024

Le / La secrétaire de séance,